



Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 75 a) de la liste préliminaire**

Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa quinzième réunion

Lettre datée du 6 juin 2014, adressée par les Coprésidents du Processus consultatif au Président de l'Assemblée générale

En application de la résolution 68/70 de l'Assemblée générale du 9 décembre 2013, nous avons été nommés Coprésidents de la quinzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif informel à sa quinzième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 27 au 30 mai 2014. Notre résumé des débats constitue le document final de cette réunion consacrée au rôle que jouent les produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale.

Comme c'est l'usage, nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport du Processus consultatif informel comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

Les Coprésidents
(Signé) Milan Jaya Meetarbhan
Don MacKay

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 mai 2015).
** A/69/50.



Quinzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(27-30 mai 2014)

Résumé des débats établi par les Coprésidents¹

1. La quinzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (le Processus consultatif informel) s'est tenue du 27 au 30 mai 2014 et, conformément à la résolution 68/70 de l'Assemblée générale, elle s'est penchée sur le thème du « rôle que jouent les produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale ».
2. Ont participé à la réunion les représentants de 80 États, 15 organisations et autres organismes intergouvernementaux et 9 organisations non gouvernementales².
3. Les participants à la réunion disposaient des documents suivants : a) Rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/69/71); et b) Organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.15).

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

4. Les deux Coprésidents nommés par le Président de l'Assemblée générale, Don MacKay (Nouvelle-Zélande) et Milan Jaya Meetarbhan (Maurice), ont ouvert la réunion.
5. Des observations liminaires ont été faites par Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; et Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.
6. Les participants ont adopté l'ordre du jour annoté et approuvé le projet d'organisation des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

7. Les paragraphes 8 à 33 ci-après résument l'échange général de vues sur le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale, qui a eu lieu lors de la séance plénière, le 27 mai. Les paragraphes 34 à 83 rendent compte des débats consécutifs aux différents exposés d'experts consacrés au thème de la réunion.

¹ Le présent résumé a été établi à des fins de référence uniquement et ne constitue pas un compte rendu des travaux.

² La liste des participants peut être consultée sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, à l'adresse <http://www.un.org/Depts/los/index.htm>.

8. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles conservaient leur appui au Processus consultatif informel. On a fait observer que ce processus, notamment en raison de son caractère informel et de la présence à ses réunions de représentants des différentes disciplines et parties prenantes, permettait à l'Assemblée générale d'examiner efficacement l'évolution de la situation des affaires maritimes et du droit de la mer.

9. De nombreuses délégations ont souligné l'actualité et l'importance cruciale du thème de la réunion, qualifié d'essentiel pour les pays en développement. Certaines d'entre elles ont à cet égard salué le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/69/71).

10. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des débats consacrés à cette question dans le cadre de mécanismes tels que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le programme de développement pour l'après-2015 et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (État indépendant du Samoa, septembre 2014). Il a également été question des résultats du Sommet mondial d'action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue, qui s'est tenu en avril 2014 aux Pays-Bas, où l'on a appelé à prendre d'urgence des mesures coordonnées afin d'assurer durablement le bien-être et la sécurité alimentaire d'une population en augmentation en fixant un objectif de développement durable à part entière pour les océans et les mers.

11. Les délégations ont souligné la contribution non négligeable des produits de la mer à la sécurité alimentaire mondiale et l'intérêt qu'ils présentent pour les trois piliers du développement durable. Elles ont rappelé que le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire n'était pas encore reconnu à sa juste valeur. Il a été souligné que les produits de la mer devaient être mieux pris en compte dans les débats plus larges sur la sécurité alimentaire mondiale.

12. Les délégations ont également insisté sur l'importance des produits de la mer dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier dans les pays en développement où ils représentent souvent la seule source de protéines essentielles. Elles ont fait remarquer que le poisson fournissait à environ 3 milliards de personnes près de 20 % de leur ration moyenne de protéines animales et qu'il constituait une source importante de minéraux, de vitamines et de micronutriments et une excellente source d'acides gras oméga-3 à longue chaîne, indispensables au fonctionnement normal de l'organisme. La consommation régulière de poisson pourrait réduire le risque de contracter diverses affections et maladies et jouer un rôle bénéfique pour la santé et le développement du cerveau ainsi que dans la lutte contre les maladies inflammatoires. On a également fait remarquer que les produits de la mer, constituants essentiels de produits alimentaires tels que la farine de poisson, jouaient un rôle important dans la sécurité alimentaire. On a également souligné la nécessité de dispenser une éducation sur les bienfaits d'une alimentation à base de produits de la mer pour la santé.

13. Nombre de délégations ont rappelé les engagements pris à l'échelle internationale concernant le droit d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante, conformément au droit à une alimentation adéquate et au droit fondamental d'être à l'abri de la faim. Il a en particulier été question du premier des objectifs du Millénaire pour le développement (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et de la constatation faite dans le document final de la Conférence des Nations

Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), selon laquelle l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face. Plusieurs délégations ont à cet égard fait observer que le problème restait d'actualité, comme en témoignent les taux toujours élevés de la faim chronique et de la mortalité infantile due à la malnutrition, en particulier dans les pays en développement.

14. Les délégations ont appelé l'attention sur le fait que les produits de la mer constituaient une source vitale de moyens de subsistance et de revenus, en particulier pour les pays en développement qui exportent leurs poissons. Il a été rappelé que de nombreuses populations côtières pâtiraient de l'absence de la pêche. On a fait observer que le poisson, dont le commerce constitue l'essentiel des échanges de denrées alimentaires des petits États insulaires en développement, représente un montant de 25 milliards de dollars par an et constitue un élément essentiel de l'économie de différents pays. À cet égard, il a été rappelé que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans les activités secondaires liées à la pêche en mer et à l'aquaculture marine que sont la transformation et la commercialisation du poisson. L'emploi dans l'aquaculture a amélioré la situation économique et sociale des femmes des pays en développement. Les produits de la mer permettent également aux jeunes de ne pas désertir les communautés locales et de contribuer à leur viabilité à long terme.

15. De nombreuses délégations ont souligné que la santé des écosystèmes marins et la viabilité des pêches et de l'aquaculture jouaient un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance. On a souligné que la protection de la santé, de la productivité et de la résilience des écosystèmes marins était d'une importance capitale pour la sécurité alimentaire dans le monde

16. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et la capacité des écosystèmes marins à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale, à savoir les changements climatiques, l'acidification des océans, les espèces invasives et la pollution. La perte de biodiversité compromettant la capacité des écosystèmes marins à rendre comme ils le devraient des services absolument nécessaires, il convient de trouver un équilibre entre exploitation durable et conservation. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il fallait compenser les incitations économiques à l'origine de la diminution de la diversité biologique par d'autres mesures favorisant sa préservation, tout en prévoyant de nouvelles possibilités d'emploi.

17. On a souligné les effets néfastes sur le milieu marin des polluants d'origine humaine communément rejetés à partir des terres émergées, tels que les nanoplastiques, les polluants organiques persistants, les antibiotiques, les pesticides, les herbicides, les engrais chimiques, les détergents, le pétrole, les eaux usées, les matières plastiques, les métaux lourds tels que le mercure et d'autres matières solides. Plusieurs délégations ont également mis en lumière la menace que représentent pour le milieu marin les produits pharmaceutiques qui n'ont pas été complètement assimilés par le corps humain. Ces polluants s'accumulent au fond des océans, où ils sont absorbés par de petits organismes marins qui font partie de la chaîne alimentaire mondiale. Une délégation a évoqué la menace que la pollution sonore sous-marine fait peser sur au moins 55 espèces marines, parmi lesquelles figurent 20 espèces de poissons commercialisées, et a encouragé la réalisation d'études plus poussées à ce sujet. Il a été noté que le bruit des canons à air

comprimé faisait diminuer de 40 % à 80 % les prises de certaines espèces telles que la morue, l'aiglefin et le hareng.

18. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur les conséquences de la surpêche, de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et des pratiques de pêche destructrices sur la quantité de produits de la mer disponible. On a également souligné la nécessité de s'attaquer au problème des prises accessoires et des rejets et aux autres conséquences de la pêche préjudiciables aux écosystèmes. Les délégations ont également critiqué les subventions néfastes et la surcapacité des flottes de pêche, ainsi que les pratiques non viables dans l'aquaculture. On a relevé que la différence entre les bénéfices économiques nets potentiels et réels tirés de la pêche en mer se chiffrait à environ 50 milliards de dollars par an, soit plus de la moitié de la valeur du commerce mondial des produits de la mer.

19. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que près de 30 % des populations de poissons de mer continuaient d'être surexploitées ou amoindries. On a également fait ressortir que les pressions exercées sur les systèmes océaniques les menaçaient d'effondrement, au risque de compromettre la sécurité alimentaire à long terme. On a mentionné l'invasion du poisson-lion dans les Caraïbes et la prolifération des méduses dans la mer Noire et la Méditerranée pour illustrer la perturbation des écosystèmes marins. Une délégation a également appelé l'attention sur le déclin des mammifères marins et souligné qu'il n'existait, pour de nombreuses espèces de cétacés, aucun instrument international de réglementation.

20. De nombreuses délégations ont affirmé qu'il fallait lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment parce que ces pratiques participaient de la surexploitation des ressources halieutiques, compromettaient les mesures de préservation et de gestion des ressources et occasionnaient des pertes de revenus et d'emplois au niveau local. Les mesures en vigueur contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée n'ont pas été jugées suffisantes, et les délégations ont été encouragées à ratifier et à mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à adopter des cadres de gouvernance intégrée. Plusieurs d'entre elles ont appelé l'attention sur le lien entre la pêche illégale et la criminalité transnationale organisée.

21. Les délégations ont pris acte du rôle important, pour la sécurité alimentaire mondiale, de l'exploitation durable des pêches dans les petits États insulaires en développement. À ce sujet, plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation devant le rythme et l'ampleur de la surexploitation des ressources marines dans la région du Pacifique, qui met en péril la sécurité alimentaire de l'ensemble de la communauté internationale. On a appelé à une prise en charge collective de la gestion durable de ces ressources.

22. Plusieurs délégations ont déploré que les pays en développement aient un accès limité aux produits de la mer. On s'est en particulier inquiété du fait que les exportations réduisaient l'offre de produits de la mer au niveau local et des accords autorisant les navires étrangers à pêcher dans les eaux territoriales des États en développement, qui réduisent l'accès de ces derniers à leurs propres ressources halieutiques. Ces délégations ont souligné qu'il fallait aider les pays en développement à tirer avantage de manière durable de leurs propres ressources en renforçant leurs capacités d'exploitation, en améliorant les connaissances

océanographiques et en renforçant les moyens de suivi, de contrôle et de surveillance.

23. On a également souligné l'importance de l'accès aux marchés d'exportation. Plusieurs délégations se sont émues des barrières commerciales appliquées unilatéralement à certains États en développement exportateurs. Elles ont demandé à l'Organisation mondiale du commerce de se pencher de toute urgence sur le problème des subventions aux pêcheries, qui sont susceptibles d'aggraver encore la surcapacité, d'alimenter la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et de porter préjudice au commerce de produits halieutiques des pays en développement. On a insisté sur le fait que les ressources halieutiques ne devaient pas être uniquement considérées comme une source de revenus grâce à l'octroi de licences à des bateaux de pêche étrangers.

24. De nombreuses délégations ont souligné que les produits de la mer ne pourraient contribuer à la sécurité alimentaire mondiale que dans le cadre d'une pêche et d'une aquaculture viables. À cet égard, plusieurs d'entre elles ont appelé l'attention sur le rôle que l'aquaculture serait appelée à jouer pour satisfaire la demande croissante d'aliments d'origine marine, compte tenu de la capacité de croissance limitée de la pêche en mer. Il a été rappelé que l'aquaculture était le domaine de production d'aliments d'origine animale qui croissait le plus rapidement et que ce secteur d'activité allait vraisemblablement progresser plus vite que la population. On a également indiqué que d'autres produits de la mer tels que les algues ou les holothuries pourraient contribuer à faire face à la demande.

25. Pour ce qui est de la gestion durable des ressources, les délégations ont mis en avant la nécessité de fixer des objectifs afin d'optimiser l'exploitation du milieu marin sans l'appauvrir. Certaines ont indiqué que ces objectifs pourraient être atteints grâce à l'information sur les écosystèmes, à l'évaluation des stocks et à l'amélioration des méthodes de pêche. On a noté à ce propos qu'il serait bon, pour réduire la surpêche, de tirer pleinement parti des mécanismes internationaux et des cadres juridiques existants, tout en appliquant le principe de précaution et en mettant en œuvre des approches écosystémiques.

26. Il a été souligné que la gestion des ressources devait s'appuyer sur des méthodes crédibles, scientifiques, économiques et efficaces. Il est nécessaire de mener des recherches, par exemple sur le cycle biologique des espèces endémiques, afin de déterminer les modèles de protection les plus efficaces. Il faut également mener des recherches scientifiques pour étudier les conséquences d'une série de phénomènes problématiques tels que la pollution, les espèces envahissantes, l'aménagement du littoral et la fragilisation d'écosystèmes comme les récifs coralliens, et déterminer les remèdes envisageables.

27. Certaines délégations ont appelé l'attention sur le rôle fondamental qu'ont à jouer les organisations régionales de gestion des pêches pour assurer la viabilité des pêches et pour atteindre l'objectif d'une exploitation durable des ressources marines et, partant, de la sécurité alimentaire. On a à ce propos mis en relief la responsabilité des États côtiers à l'intérieur de leur espace maritime.

28. Plusieurs délégations ont décrit les activités menées pour assurer une gestion durable des pêches, fondée sur une bonne gouvernance, les données scientifiques les plus fiables, le principe de précaution, une large participation des parties prenantes et une perspective à long terme. La nouvelle politique commune de la pêche de

l'Union européenne, par exemple, vise à stabiliser au plus vite les stocks à un niveau viable, mais au plus tard en 2020, tout en réduisant les prises accessoires, en éliminant les rejets au cas par cas et en améliorant la sélectivité grâce à l'adaptation des engins de pêche.

29. Certaines délégations ont aussi fait remarquer qu'il était nécessaire, afin d'assurer la viabilité des activités de pêche et de l'aquaculture, de trouver un équilibre entre les activités menées concurremment dans des espaces aquatiques réduits, notamment en adoptant des démarches globales et en mettant en place une gestion intégrée des zones côtières. Cela étant, elles ont souligné qu'il fallait tirer le meilleur parti des synergies grâce à la coordination et la coopération. Tous les acteurs du secteur alimentaire, à savoir les producteurs, les transformateurs et les transporteurs, devaient contribuer à l'avènement de la sécurité alimentaire mondiale. On a suggéré que la recherche scientifique pourrait favoriser l'adoption de mesures transversales de régulation des ressources océaniques. On a également fait valoir l'importance que revêtent les connaissances ancestrales, tout comme le rôle joué par les consommateurs.

30. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de renforcer les capacités et de transférer les technologies marines afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement. D'aucunes ont constaté à cet égard le manque d'infrastructures et de capacités permettant une gestion des ressources fondée sur des données scientifiques. On a par exemple fait remarquer que l'absence d'infrastructures était, dans certaines régions, responsable de la perte après capture de 30 % des prises. Plusieurs délégations ont souligné que les mesures à prendre pour que les stocks de poissons reviennent à des niveaux viables dépendaient de la capacité des pays en développement à mener des activités de recherche dans le domaine des sciences de la mer et à mettre en œuvre des mesures de contrôle reposant sur la technologie. Il est particulièrement important de renforcer les capacités dans le domaine des sciences de la mer afin que l'on puisse mener des études permettant de déterminer le niveau de production maximale équilibrée pour différents stocks de poissons. Il est également nécessaire de renforcer les capacités de mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion des ressources, notamment pour appuyer le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche.

31. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le transfert de technologie était primordial pour le renforcement des capacités et le partage des avantages. Les disparités dans l'accès aux technologies font peser une menace sur l'utilisation durable des ressources. Plusieurs délégations ont à cet égard rappelé qu'il convenait de donner effet à la partie XIV de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

32. Certaines délégations ont décrit les actions actuellement menées pour renforcer les capacités destinées à améliorer la gestion écologiquement viable des ressources halieutiques dans les pays en développement. Un représentant a proposé de multiplier par deux tous les cinq ans, dans les pays en développement, le nombre des mesures de renforcement des capacités permettant d'assurer la préservation et l'exploitation durable des ressources biologiques marines, et d'accroître d'ici à 2030 les avantages économiques résultant de l'utilisation durable de ces ressources. Le projet EAF-Nansen administré par la FAO, qui permet de gérer les pêches de façon

plus durable et respectueuse des écosystèmes, a été présenté comme un exemple d'efficacité dans ce domaine.

33. Certaines délégations ont fait valoir que le renforcement des capacités serait plus efficace si l'on instituait une coopération entre les organisations régionales, par exemple grâce à des relations de parrainage et de partenariat Nord-Sud. Plusieurs délégations ont d'ailleurs suggéré que la sécurité alimentaire pourrait également être un élément essentiel dans la formation de partenariats concrets en faveur des petits États insulaires en développement.

Thème de la réunion : le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale

34. Conformément à l'ordre du jour annoté, les débats des groupes de discussion se sont structurés autour de trois axes : a) comprendre la sécurité alimentaire mondiale et le rôle que jouent les produits de la mer en la matière; b) le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale en considération des trois dimensions du développement durable; et c) les perspectives et enjeux liés au rôle que les produits de la mer seront appelés à jouer dans la sécurité alimentaire mondiale. Chacun de ces débats a commencé par des exposés des experts qui ont servi de point de départ à un échange de vues.

1. Comprendre la sécurité alimentaire mondiale et le rôle que jouent les produits de la mer à cet égard

a) Exposés des experts

35. Lors du premier débat, Gro-Ingunn Hemre, de l'Institut national de recherche sur la nutrition et les produits de la mer (Norvège), a mis en lumière les avantages nutritionnels du poisson dans le régime alimentaire et le défi de la lutte contre les carences en oligoéléments dans les pays en développement et dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Elle a expliqué que la consommation de poisson, aliment riche en protéines et nutriments tels que l'iode, le zinc, les vitamines A et D, le calcium et le phosphore, ainsi qu'en acides gras, présentait de nombreux avantages et qu'elle protégeait notamment des maladies liées à la nutrition. L'importance des sardines, des anchois et d'autres petits poissons pélagiques, qui comptaient parmi les sources de nutriments les plus riches, a été soulignée.

36. Moses Amos, de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, a mis en relief l'importance que revêtent les ressources halieutiques pour assurer la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance, la croissance économique et le développement dans les pays et territoires insulaires du Pacifique. Il a décrit l'état des ressources halieutiques côtières, qui s'avéraient insuffisantes pour garantir la sécurité alimentaire d'une population croissante. Il a également évoqué les modèles non durables de croissance économique et les effets des changements climatiques. M. Amos a souligné la nécessité d'une gestion efficace des pêches et d'un accès amélioré aux ressources halieutiques, y compris océaniques comme le thon, ainsi que de politiques nationales de sécurité alimentaire et de mesures de conservation pour préserver les ressources halieutiques côtières.

37. Christophe Béné, de l'Équipe de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité de l'Institute of Development Studies (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord) s'est référé aux travaux du Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Il a souligné l'importance du poisson, qui est particulièrement efficace en termes de conversion de nourriture consommée en alimentation de haute qualité et constitue une source essentielle de revenus et de moyens de subsistance. Il a fait état des obstacles à la durabilité écologique de la pêche et de l'aquaculture, tout en mettant en évidence les avantages socioéconomiques de la pêche commerciale artisanale. M. Béné a appelé l'attention sur les débats en cours au sujet de la sécurité alimentaire et du commerce international des produits de la pêche en ce qui concerne la défense du droit à l'alimentation des communautés de pêcheurs tout en garantissant la disponibilité de poissons pour tous. Il a souligné qu'il fallait développer l'aquaculture pour répondre à la demande croissante de poisson.

b) Débats

38. Les délégations ont mis l'accent sur la haute valeur nutritive des produits de la mer et pris note de la contribution du poisson à la consommation de protéines d'origine animale dans le monde. Par exemple, elle dépassait les 60 % dans certains petits États insulaires en développement. On a appelé l'attention sur la valeur nutritive et la teneur en protéines des différents types de produits de la mer. Les intervenants ont fait remarquer que les poissons des mêmes espèces, qu'ils soient d'élevage ou sauvages, avaient une teneur identique en protéines puisque celle-ci était fonction de leur code génétique; toutefois, la valeur nutritive et le niveau d'acides gras dépendaient de ce que les poissons consommaient.

39. Un intervenant a signalé que la manière de préparer et de consommer les produits de la mer avait également une forte incidence sur leur valeur nutritive. Ainsi, les poissons pélagiques marins consommés entiers étaient considérés comme les sources les plus riches en nutriments. Il a été suggéré que la production de poissons d'élevage de petite taille pouvant être consommés entiers pourrait accroître la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, en particulier dans les pays en développement.

40. Un intervenant a indiqué que les poissons pouvaient généralement être rangés dans quatre catégories, en fonction de leur profil nutritionnel : poissons maigres d'eau douce, gras d'eau douce, maigres de mer et gras de mer. Il a été noté que la différence nutritionnelle entre les poissons gras d'eau douce et les poissons gras de mer était généralement négligeable, même si certains petits poissons gras de mer produisaient des acides gras quels que soient les aliments qu'ils consomment.

41. Compte tenu de la haute valeur nutritive des petits poissons pélagiques tels que les sardines et les anchois, en particulier s'ils sont consommés entiers, une délégation ayant le statut d'observateur a fait valoir que ces espèces devraient être réservées à la consommation humaine plutôt qu'utilisées sous forme de farine de poisson dans l'aquaculture. Un intervenant a signalé que cette utilisation pourrait se justifier au vu des progrès technologiques continus qui réduiraient le recours à la farine de poisson pour nourrir les poissons et de la promesse que représente l'aquaculture pour la nutrition et la sécurité alimentaire. Une autre délégation ayant le statut d'observateur a soulevé la question de savoir si les secteurs de l'aquaculture et de l'agriculture convergeraient pour permettre l'utilisation symbiotique de toutes les ressources alimentaires, de sorte que les ressources

agricoles pourraient être utilisées dans l'aquaculture et les ressources de la pêche (farine de poisson) pourraient être employées dans l'agriculture.

42. Une délégation a fait valoir que les connaissances scientifiques sur la valeur nutritive des aliments d'origine marine pourraient orienter l'action de la communauté internationale et des décideurs. À cet égard, le rapport sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition pouvait constituer, de l'avis d'un intervenant, un point de départ pour le débat sur la sécurité alimentaire et la pêche. Une délégation a insisté sur la nécessité de faciliter l'octroi d'autorisations pour les activités de recherche scientifique marine dans les zones situées dans les limites des juridictions nationales.

43. Les délégations ont également examiné l'apport recommandé de protéines du poisson et comparé les sources de nutriments autres que les produits de la mer en termes de coût et de disponibilité. À ce sujet, un intervenant a fait observer que toutes les protéines d'origine animale étaient considérées comme bénéfiques et qu'il n'y avait pas d'avantage comparatif prouvé d'une forme de protéine d'origine animale, telle que les protéines du poisson, par rapport à une autre. Il a été noté, toutefois, que les protéines d'origine animale étaient en général meilleures que celles d'origine végétale, comme celles du soja, en raison de l'absence de certains nutriments essentiels.

44. Un intervenant a souligné qu'il importait de développer d'autres sources de poissons et de revenus pour réduire la pression sur les pêches côtières, notamment compte tenu du fait qu'un grand nombre de communautés se voyaient contraintes de choisir entre la sécurité alimentaire maintenant et la durabilité environnementale plus tard. Le rôle de l'éducation et de la sensibilisation dans l'amélioration de la gestion des ressources au niveau local a également été mis en évidence. Dans cette optique, il a été noté que le fait d'aider à trouver d'autres sources nutritives peu coûteuses devrait avoir pour effet de réduire la pression sur les stocks halieutiques et de permettre d'assurer leur gestion durable. L'importance de la préservation des écosystèmes marins fragiles tels que les mangroves a été soulignée. Il a été signalé que les forêts de mangrove constituaient des barrières physiques contre les tempêtes, servaient de zones de reproduction pour les poissons et d'habitat pour les oiseaux et freinaient l'érosion des sols.

45. Un intervenant a indiqué que des initiatives avaient été lancées dans le Pacifique en vue d'utiliser des dispositifs de concentration de poissons dans la pêche artisanale et de subsistance, de réorienter les efforts de pêche des pêcheries côtières vers les petits pélagiques et de développer les secteurs de l'aquaculture marine et d'eau douce à petite échelle, notamment l'élevage de concombres de mer. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a fourni à ses États membres des conseils scientifiques sur la gestion des ressources halieutiques et a également aidé les petits pêcheurs à se doter des moyens voulus pour avoir accès aux ressources halieutiques océaniques à des fins de subsistance, tout excédent étant vendu sur les marchés. Plusieurs délégations ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons, étant donné qu'ils peuvent constituer des pièges écologiques pour les prises accessoires et modifier les migrations de stocks de certaines espèces, comme le thon. En réponse, il a été précisé que le soutien du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique à

l'utilisation de tels dispositifs ne concernait que les espèces pélagiques côtières situées à 500 mètres des côtes au maximum.

46. Certaines délégations ont noté que l'aquaculture permettait d'assurer la sécurité alimentaire mieux que ne le faisaient l'agriculture ou d'autres activités terrestres. Un intervenant a fait remarquer que l'aquaculture communautaire avait contribué à la sécurité alimentaire grâce à des rendements élevés et un coût faible et avait permis de compenser le déclin des stocks d'espèces côtières. Un autre expert a indiqué que l'aquaculture était beaucoup plus efficiente en termes de transformation de protéines que les autres systèmes d'élevage. Il a été suggéré que les États accordent la priorité à l'aquaculture aux fins d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition.

47. Certains participants ont souligné le rôle important joué par l'aquaculture à petite échelle pour assurer la sécurité alimentaire, en particulier pour améliorer les moyens de subsistance des producteurs de poissons. Un intervenant a mis en avant les innovations technologiques et les progrès réalisés dans le développement de l'aquaculture, qui devraient permettre aux producteurs de satisfaire la demande croissante de poisson à plus long terme.

48. Il a été noté à cet égard que, bien que la mariculture au large des côtes puisse limiter la concurrence pour l'espace océanique, le secteur demeurerait à haute intensité de ressources technologiques et financières et n'était pas considéré à ce stade comme une solution à long terme pour assurer la sécurité alimentaire de nombreux pays.

49. Les délégations ont également examiné la question de la sécurité de la consommation de poisson au vu des différents polluants présents dans le milieu marin et des nouveaux types de contaminants détectés chez les espèces d'élevage. Il a été noté que les bienfaits nutritionnels de la consommation de produits de la mer compensaient les risques qui y étaient associés. Un intervenant a signalé à ce propos que tous les aliments étaient dans une certaine mesure contaminés par des produits chimiques et des polluants. En outre, de nombreux pays avaient mis en place des réglementations pour surveiller les niveaux de contaminants dans les produits de la mer afin de garantir que les poissons et produits de la pêche soient jugés propres à la consommation humaine.

2. Le rôle des produits de la mer dans la sécurité alimentaire mondiale en considération des trois dimensions du développement durable

a) Exposés des experts

50. Dans le cadre du deuxième débat, Brian Crawford, de l'Université du Rhode Island, Graduate School of Oceanography, Coastal Resources Center (États-Unis d'Amérique), a mis l'accent sur l'importance des petits poissons pélagiques et sur leur rôle dans l'apport de protéines pour les populations côtières des pays en développement. Il a noté les menaces que font peser la surpêche et la surcapacité de pêche, les subventions, la mauvaise gouvernance et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et a souligné la nécessité d'améliorer la gestion écosystémique, l'accès et les régimes de droits d'usage, la chaîne de valorisation du poisson et les systèmes de distribution, ainsi que l'application des lois. Il était également indispensable de veiller à ce que les investissements étrangers et le contrôle des ressources ne détournent pas les poissons nécessaires au niveau local vers les

marchés d'exportation. M. Crawford a également mis l'accent sur le rôle important des femmes tout au long de la chaîne de valorisation du poisson.

51. Geoffrey Shaw, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), s'est penché sur la nécessité de renforcer les moyens à disposition pour mieux comprendre l'évolution de l'environnement marin, y compris les changements dus à la pollution généralisée et à l'acidification des océans, ainsi que ses incidences en matière de sécurité alimentaire. Il a décrit les activités menées par l'AIEA pour fournir des conseils d'experts sur la protection des consommateurs contre la contamination radioactive et non radioactive des poissons et des crustacés; partager ses connaissances des techniques nucléaires et isotopiques permettant de recenser les cas et de mesurer les niveaux et les effets des polluants et des toxines sur le biote, y compris les organismes comestibles; et renforcer les capacités d'évaluer l'utilisation et l'exploitation durables et en toute sécurité des produits de la mer.

52. Paúl Phumpiu, Vice-Ministre de la pêche au Ministère de la production (Pérou), a parlé de la contribution importante des petits poissons pélagiques à la sécurité alimentaire en tant que sources riches en protéines facilement accessibles et à un prix abordable, ainsi que du rôle joué par le Pérou, d'où provient un cinquième de la production mondiale de poissons pélagiques, une part importante étant exportée vers les pays en développement. Il a mis en exergue l'approche du « capital bleu » adoptée par son pays, fondée sur la durabilité écosystémique, des institutions capables de s'adapter, des marchés organisés et la responsabilité sociale, et a également présenté une initiative visant à accroître la biomasse de poissons pélagiques et la part de production destinée à la consommation humaine directe.

53. Margaret Nakato, du Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche, a fait état des difficultés propres aux petits pêcheurs, telles que la concurrence de la pêche industrielle, qui privent les populations locales de denrées alimentaires et menacent leurs moyens de subsistance. Elle a insisté sur l'intérêt de la pêche artisanale comme modèle de production et sur la nécessité de garantir aux pêcheurs et travailleurs de la pêche des droits suffisants d'accès aux ressources halieutiques et aux terres, et de veiller à ce qu'ils aient leur mot à dire dans la gestion des affaires publiques. Elle a également souligné la dimension des droits de l'homme de la sécurité alimentaire et l'importance du droit à une alimentation suffisante, ainsi que la nécessité de renforcer l'autonomie des femmes dans le secteur de la pêche, de coordonner les politiques en matière de sécurité alimentaire, d'appliquer les instruments existants, d'harmoniser les approches sectorielles et de renforcer les capacités.

54. Wan Izatul Asma binti Wan Talaat, de l'Institut d'océanographie et de l'environnement de l'Université Malaysia Terengganu, a mis en lumière les efforts déployés pour renforcer le rôle que les produits de la mer peuvent jouer en faveur de la sécurité alimentaire et répondre aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et marines, y compris dans le cadre de l'Initiative du Triangle du Corail. Elle a présenté les initiatives lancées en Malaisie pour créer des zones marines protégées et des zones d'aquaculture intensive et des approches novatrices destinées à combler le hiatus entre la recherche scientifique et la gestion des affaires publiques.

b) Débats

55. Le faible coût et la haute valeur nutritive des petites espèces pélagiques comme les anchois et les sardines ont été soulignés, ainsi que le rôle important qu'elles jouent en faveur de la sécurité alimentaire. Un intervenant a fait valoir que les pêches tant artisanales qu'industrielles devraient être développées en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et d'exploiter le potentiel économique de ces espèces, la priorité devant être accordée à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations locales. Un intervenant a noté que ces espèces sont principalement utilisées dans la production de farine de poisson pour la consommation humaine indirecte; toutefois, il faudrait examiner plus à fond leur utilisation pour la consommation humaine directe au niveau local et pour l'exportation. Il importait également de veiller à ce que ces espèces continuent de jouer leur rôle dans la chaîne alimentaire et de prendre en compte les besoins des espèces qui en sont tributaires au moment d'établir les droits de capture.

56. Une délégation a soulevé la question de l'introduction des petites espèces pélagiques dans les communautés qui ne les considèrent pas comme faisant partie de leur régime alimentaire traditionnel. Un intervenant a signalé les initiatives visant à promouvoir la consommation d'anchois au Pérou au moyen de campagnes de marketing et d'information sur la valeur nutritive de ces espèces. Il a été rappelé que ces espèces de poissons pourraient être utilisées sous forme de farines ou d'huiles destinées à d'autres pratiques de production alimentaire là où la consommation humaine directe n'était pas envisageable.

57. Les délégations ont également examiné la nécessité de lutter contre les pressions auxquelles la pêche artisanale est actuellement soumise. À cet égard, une délégation a insisté sur la nécessité d'une gouvernance et de politiques de gestion qui permettent de faire face aux conséquences de la surpêche et de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, compte tenu notamment du fait que les communautés de pêcheurs dans les pays en développement dépendent de la pêche artisanale pour assurer leur sécurité alimentaire. Un intervenant a noté que les outils technologiques tels que les dispositifs de localisation par satellite, complétés par l'aide des communautés locales en qualité d'observateurs, étaient un moyen efficace de renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance. Les difficultés de gestion liées aux effets des changements climatiques ont aussi été relevées.

58. Une délégation a suggéré que l'on pourrait réduire la surcapacité de pêche en créant d'autres moyens de subsistance pour les pêcheurs. Un intervenant a fait remarquer qu'il était difficile d'envisager ce problème à l'échelle voulue, vu le nombre de personnes actives dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et les possibilités d'emploi limitées au niveau local. Pour réduire sensiblement la surcapacité de pêche, des filets de sécurité sociale devaient être mis en place pour atténuer les effets que produirait le départ de milliers de pêcheurs et de travailleurs de la pêche du secteur. Un intervenant a souligné les avantages de l'alphabétisation et des formations consacrées au crédit et aux questions financières. Il a également été souligné qu'il importait que les ménages disposent de différentes sources de revenus.

59. Une délégation a insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes commerciaux et de gouvernance responsables et équitables, compte tenu du rôle que jouent la pêche et l'aquaculture durables pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement économique. L'accent a été mis à cet égard sur l'exploitation du

potentiel économique de l'aquaculture dans des conditions de sécurité aux fins d'assurer la sécurité alimentaire. Il a été noté que l'adoption de politiques responsables et la mise en place d'institutions efficaces pouvaient augmenter la sécurité alimentaire, en particulier lorsque les dispositifs de gouvernance facilitaient la participation des petites communautés de pêcheurs artisanaux à la prise de décisions. Un intervenant a constaté que les systèmes de gestion fondés sur les droits étaient utiles pour encourager l'exploitation responsable des ressources marines et la participation à la gestion des affaires publiques, ainsi que pour générer des recettes fiscales.

60. Certaines délégations ont noté qu'il fallait examiner avec soin les investissements dans d'autres secteurs, tels que l'immobilier et le tourisme, qui pourraient déplacer des communautés de pêcheurs artisanaux et limiter leur accès aux zones de pêche, réduisant ainsi leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Un intervenant a fait observer que l'investissement dans ces secteurs était souvent mal coordonné en raison des intérêts divergents des parties prenantes. L'importance d'une gestion intégrée à tous les niveaux, y compris la gestion et l'intégration multisectorielle, pour améliorer la sécurité alimentaire a été soulignée.

61. Des préoccupations ont aussi été exprimées par certaines délégations concernant les effets de la pollution marine sur les produits de la mer. Un intervenant a fait observer que les toxines n'étaient pas éliminées par la congélation ou la cuisson des aliments d'origine marine et a insisté sur la nécessité de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour remédier aux problèmes sanitaires. Un autre expert a noté qu'il importait de détecter les toxines avant qu'elles ne pénètrent dans la chaîne alimentaire humaine, notamment grâce aux technologies nucléaires. Une délégation s'est par ailleurs inquiétée de l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires au regard de la contamination des produits de la mer. En réponse, un intervenant a indiqué que ces technologies étaient couramment utilisées pour mener des recherches.

62. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les informations concernant l'autonomisation des femmes dans la gestion de la pêche au niveau local en vue d'éliminer la pauvreté. Il a été noté à ce sujet que, si les femmes jouaient un rôle plus actif, cela pourrait avoir pour effet d'accroître la sécurité alimentaire. Un intervenant a souligné que les femmes représentaient la moitié de la main-d'œuvre dans le secteur de la pêche dans certains pays en développement et qu'elles assumaient des rôles très divers. Les délégations se sont penchées sur la nécessité de mettre au point des pratiques optimales pour faire participer les femmes à l'industrie de la pêche et, en particulier, pour leur assurer un accès au crédit et de meilleures conditions de travail et sanitaires dans les usines de transformation. L'importance de l'éducation, y compris la sensibilisation à l'intérêt que présente le poisson comme source de nutrition, a été soulignée. L'accès au crédit et à des formations consacrées aux questions financières doit être facilité pour permettre aux femmes de diversifier leur rôle dans l'industrie de la pêche et pour qu'elles ne se limitent plus à la pêche de subsistance et aux activités en aval.

63. À ce propos, un autre intervenant a noté le faible pourcentage de femmes participant aux activités de pêche à plus grande échelle en raison du manque d'accès à des crédits d'un montant moyen. Il a été suggéré que les femmes puissent mettre en commun leurs produits par l'intermédiaire d'associations et obtenir un accès à des sources plus importantes de crédit et aux marchés. Cet intervenant a également

suggéré que les femmes devraient se voir attribuer un rôle accru dans la gestion des ressources, sachant que les pratiques de pêche en mer pouvaient avoir une incidence sur les activités en aval.

64. D'une manière plus générale, les délégations ont noté l'importance du renforcement des capacités, de la formation et de l'accès au crédit pour la viabilité de la pêche artisanale. Le renforcement des capacités et le développement des infrastructures en particulier pourraient combler les écarts de consommation de poisson par habitant entre les populations des côtes, celles de l'intérieur des terres, et celles des États sans littoral. Un intervenant a souligné qu'il fallait mettre en place les infrastructures nécessaires pour la réfrigération et le stockage des produits de la mer afin que les populations de l'intérieur des terres puissent avoir des produits frais. Il a été souligné qu'il fallait pour cela mobiliser des ressources financières additionnelles, faciliter l'accès au crédit et offrir des possibilités de formation.

65. Une délégation a fait observer que les échanges qui avaient eu lieu dans ce débat avaient à nouveau montré qu'il importait de faire une place aux océans dans le programme de développement pour l'après-2015. Dans ce contexte, les participants ont souhaité consacrer un objectif à part entière aux océans, pour veiller à ce que les océans et les mers continuent d'être sains et productifs et, partant, favoriser la sécurité alimentaire, les activités de subsistance et l'autonomisation des femmes.

3. Perspectives et enjeux liés au rôle que les produits de la mer seront appelés à jouer dans la sécurité alimentaire mondiale

a) Exposés d'experts

66. Dans le groupe d'experts 3, Rohan Subasinghe, du Service de l'aquaculture de la FAO, a expliqué combien il était difficile de fournir des produits de la mer sains et nutritifs à une population mondiale toujours plus nombreuse, raison pour laquelle il fallait notamment accroître la part de la pêche de capture par une meilleure gestion des ressources, garantir une croissance durable et progressive de l'aquaculture et réduire le gaspillage dans la chaîne de valorisation des produits de la mer. Il a présenté les perspectives et enjeux liés au maintien de la croissance de l'aquaculture, y compris par la technologie et les innovations (en réduisant par exemple la quantité de farine et d'huile de poisson dans les aliments pour animaux), les investissements et la finance, les politiques et la gouvernance et le renforcement des partenariats public-privé.

67. Pour Manuel Barange, du Plymouth Marine Laboratory (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), les changements climatiques anthropogéniques et la croissance démographique étaient les deux principaux obstacles rencontrés pour ce qui est de produire une quantité suffisante de produits de la mer. Satisfaire aux niveaux actuels de consommation de ces produits n'était envisageable qu'à condition de gérer et d'utiliser les ressources halieutiques mondiales de manière raisonnée et durable, de parvenir à réduire la dépendance de l'industrie aquacole à l'égard des stocks de poissons sauvages pour la production d'aliments pour animaux grâce à des avancées technologiques importantes, et de veiller à la distribution rationnelle des produits à base de poisson sauvage en fonction des besoins alimentaires. Les changements climatiques n'auraient pas les mêmes incidences selon les régions et les pays et se trouveraient accentués ou atténués selon la dépendance de la population à l'égard des ressources, ce qui

confirmait la nécessité de renforcer l'efficacité de la gestion et des pratiques commerciales.

68. Susan Singh-Renton, du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes, a mis en lumière les difficultés rencontrées au niveau régional pour améliorer la sécurité alimentaire, notamment l'absence de cohérence entre les stratégies déployées par les différents secteurs et le peu d'intérêt accordé aux questions relatives à la pêche, ainsi que les avancées limitées dans les domaines de la statistique, de la recherche, des avancées technologiques, et des échanges commerciaux. Elle a rappelé les initiatives qui ont été prises au niveau régional pour surmonter ces difficultés, telles que le renforcement de la cohérence des politiques, la formulation d'objectifs de gestion des pêches axés sur la sécurité alimentaire, le renforcement des capacités des pêcheurs en matière de gestion participative, le renforcement des capacités techniques en vue de l'adoption d'une démarche écosystémique de la pêche et le renforcement des capacités de gestion des normes relatives à la sécurité et à la qualité des produits de la mer.

69. Roland Wiefels, du Service d'information et de conseils techniques sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes, a décrit les difficultés et les possibilités liées aux activités en aval de la pêche et souligné qu'il convenait d'adapter les réseaux de transformation, de distribution et de commercialisation des produits de la mer et l'emplacement des sites de production à la croissance démographique et à la distribution géographique des populations. Il était important de poursuivre la diversification des espèces aquacoles, de réduire les coûts de production en réalisant des économies d'échelle, d'améliorer les équipements de transport et de développer le commerce régional.

70. James Movick, de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, a recensé les possibilités offertes et les difficultés rencontrées pour ce qui est de la cogestion de la pêche au thon dans la partie occidentale de l'océan Pacifique tropical, et expliqué qu'il fallait renforcer la croissance économique des petits États insulaires en développement du Pacifique (la plus grande partie des ressources en thon se trouvant dans leurs zones économiques exclusives), y compris grâce à la mise en place d'une réglementation sur la limitation des prises et d'un mode de gestion axé sur les droits. Parmi les problèmes particuliers rencontrés, il a cité les processus de prise de décisions dans les organisations régionales chargées de la gestion de la pêche, les coûts excessifs engendrés par la conservation et la gestion des ressources pour les petits États insulaires en développement, les coûts élevés des services collectifs et des transports et l'éloignement des marchés d'exportation, et la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans les zones maritimes étendues avec des moyens financiers limités.

71. Nobuyuki Yagi, de la faculté d'agriculture et des sciences de la vie de l'Université de Tokyo, a souligné que les consommateurs pouvaient jouer un rôle dans l'appui à une pêche responsable, à la préservation de l'écosystème marin et à la productivité grâce aux programmes d'écoétiquetage. Les programmes existants étaient certes utiles mais il fallait réfléchir à la manière de soutenir les moyens de subsistance des petits pêcheurs des pays en développement et de participer au maintien des services que nous rendent les écosystèmes marins et côtiers.

72. Janos Pasztor, du Fonds mondial pour la nature, a tenu à souligner que sans des écosystèmes marins sains, il ne pourrait y avoir de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance dépendant des produits de la mer, et il a insisté sur la

nécessité d'adopter une nouvelle approche intégrée de gestion des ressources reposant sur les capacités de production des écosystèmes sur le long terme. La place des océans dans la sécurité alimentaire mondiale à l'avenir dépendait de la volonté politique et de la détermination de toutes les parties prenantes à lutter contre les effets cumulés de la pollution, ce qui nécessitait de restructurer la pêche et de la gérer de manière viable, d'atténuer les effets des activités terrestres et maritimes et de gérer l'exploitation des océans d'une manière globale et intégrée. Il s'est dit favorable à un accord de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

b) Tables rondes

73. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, des délégations sont revenues sur certains des enjeux et perspectives liés au rôle que les produits de la mer seraient amenés à jouer dans la sécurité alimentaire mondiale. Concernant la croissance démographique et la demande en produits halieutiques, il a été souligné que le commerce international devrait tenir compte des besoins alimentaires plutôt que tendre à faire des profits. Ainsi, le poisson ne devrait pas uniquement être destiné aux pays riches mais plutôt aux pays qui en ont besoin. Une délégation présente en qualité d'observateur a fait observer qu'au-delà d'un certain niveau de PIB par habitant, la demande en viande et en produits de la mer était davantage une question de préférences culturelles que de besoin. Selon un autre participant, le PIB par habitant n'était pas un indice fiable pour estimer le pouvoir d'achat des populations puisqu'il s'agissait d'une moyenne. Un autre participant a expliqué que la demande des pays industrialisés allait parfois à l'encontre des intérêts des pays les plus pauvres et précisé que la question devait être réglée dans le cadre de processus intergouvernementaux.

74. Concernant les incidences des changements climatiques et de la pollution, il a été demandé si l'acidification des océans avait été prise en compte dans les modèles destinés à déterminer quels pays pourraient connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, de leur production halieutique. Un participant a expliqué qu'il était difficile d'évaluer les conséquences de l'acidification, qui n'arrêterait pas la production marine. Toutefois, les réseaux trophiques devraient se restructurer compte tenu de leurs incidences sur les différentes espèces. Concernant les demandes relatives à la régulation des changements climatiques, un autre participant a fait remarquer que l'écoétiquetage, utilisé comme un label de lutte contre les changements climatiques, pourrait s'avérer un outil utile.

75. L'attention a été appelée sur les conséquences, pour la pêche et la sécurité alimentaire, de la pollution sonore en milieu marin, du fait notamment des activités de l'industrie pétrolière et gazière, et il a été demandé à la FAO de réaliser des études plus poussées sur le sujet, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale. Certaines délégations ont appuyé cette demande et suggéré que le Service d'information et de conseils techniques sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes participe aux études.

76. Il a été demandé si l'existence des zones marines protégées avait des retombées positives sur la sécurité alimentaire bien que ces zones excluent souvent les communautés tributaires de la pêche. Un participant a expliqué qu'il y avait eu une évolution à cet égard, les communautés locales étant plus impliquées et bénéficiant d'un meilleur accès afin de renforcer leur sécurité alimentaire.

77. Concernant la gouvernance de la pêche, une participante a constaté que dans certains États, le regroupement des ministères chargés de la pêche et de l'agriculture avait parfois abouti à une relative marginalisation des intérêts du secteur de la pêche. Les pays en développement disposaient de moyens limités et peu d'infrastructures avaient été mises en place pour contrôler les résultats obtenus dans ce secteur dans l'objectif d'améliorer les rendements et d'accroître les investissements, et ainsi inciter les ministères de l'agriculture à accorder une plus grande attention à la pêche. La participante a suggéré qu'il fallait estimer la valeur de la pêche.

78. Certaines délégations ont appelé l'attention sur les systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance adaptés par les petits États insulaires en développement du Pacifique pour lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. D'après un participant, les bons résultats s'expliquaient par les mesures de coopération prises au niveau régional, y compris l'appui fourni par les pays développés pour effectuer des patrouilles, et la diffusion de la liste des bateaux en infraction. Il a expliqué qu'il était demandé aux bateaux de pêche étrangers de s'abstenir de pêcher dans certaines zones de haute mer s'ils voulaient être autorisés à pêcher dans les zones économiques exclusives des États côtiers de la région.

79. Une délégation a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement en matière de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et d'encourager la coopération pour ce qui est de l'élaboration de mécanismes efficaces de gestion des ressources. Une délégation a tenu à préciser que la gestion des stocks halieutiques pouvait s'avérer problématique lorsque les zones maritimes faisaient l'objet de revendications concurrentes.

80. Concernant le recours à l'intensification de l'aquaculture aux fins de réduire l'écart entre les besoins en nourriture et les quantités disponibles, un participant a souligné que le procédé devait être durable et qu'il fallait en améliorer les performances sociales et environnementales en encourageant l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources. À cet égard, une délégation présente en qualité d'observateur a fait remarquer que la pêche de capture restait essentielle pour fournir les quantités minimales nécessaires de poisson comestible. Les avancées obtenues dans les programmes d'appui à la prévention et à la gestion des maladies aquacoles ont été soulignées, y compris la mise au point de vaccins pour les poissons tropicaux qui s'avérait plus difficile que celle des vaccins destinés aux poissons des zones tempérées.

81. Des participants ont exprimé leur préoccupation concernant les difficultés rencontrées par les pays en développement dans leurs tentatives de déplacer l'aquaculture en mer, compte tenu des investissements en capital nécessaires pour le matériel, la logistique et les bateaux. Un participant a reconnu que les essais actuels de mariculture réalisés en mer étaient onéreux et mal adaptés aux ressources des pays pauvres.

82. Concernant les préoccupations relatives aux fluctuations fréquentes des prix et aux inégalités de revenus dans la chaîne de valorisation, un participant a proposé de recourir à des programmes de certification ou d'écoétiquetage. Certaines délégations ont fait remarquer que l'écoétiquetage pouvait également entraîner des écarts de revenus, notamment dans les pays en développement, car tous les pays ne disposaient pas des mêmes moyens pour satisfaire aux critères, par exemple pour estimer le niveau de production maximale équilibrée.

83. Un participant a fait remarquer que les programmes d'écoétiquetage ne concernaient généralement pas les petites pêches qui employaient des techniques différentes, en particulier dans les pays en développement. De l'avis d'un autre, la majorité des consommateurs, notamment dans les pays en développement, prôtaient peu d'attention à l'écoétiquetage au moment de l'achat, et attachaient une plus grande importance aux étiquettes indiquant le type de nourriture, par exemple halal ou casher. On a fait observer que l'écoétiquetage jouait un rôle utile dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Point 4 de l'ordre du jour
Coopération et coordination interinstitutions

84. La Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a fait une déclaration en qualité de Conseillère juridique de l'Organisation des Nations Unies/Division des affaires maritimes et du droit de la mer, et coordonnatrice d'ONU-Océans¹, dans laquelle elle a présenté les activités menées par le mécanisme depuis que l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 68/70, son mandat révisé. Elle a rappelé que le mandat révisé demandait à ONU-Océans de rendre compte de ses activités afin de garantir la transparence et le respect du principe de responsabilité.

85. Elle a informé les participants à la réunion qu'en application du mandat révisé d'ONU-Océans, une invitation datée du 20 décembre 2013 avait été envoyée aux organismes du système des Nations Unies compétents en matière d'océans et de zones côtières. À ce jour, le mécanisme regroupait 22 entités des Nations Unies et l'Autorité internationale des fonds marins.

86. Elle a indiqué qu'ONU-Océans avait organisé trois téléconférences et tenu deux réunions les 5 février et 27 mai 2014, cette dernière s'étant tenue en marge de la présente réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. À sa réunion de février, le mécanisme avait adopté un programme de travail biennal prévoyant notamment de recenser les mandats et activités des membres d'ONU-Océans afin de déterminer les domaines de collaboration et les synergies possibles, comme le prévoit le mandat révisé. Le recensement était en cours. Par ailleurs, deux équipes spéciales de coordination avaient été constituées, l'une étant chargée de la Journée mondiale de l'océan en 2014 et l'autre de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendrait du 1^{er} au 4 septembre 2014 dans l'État indépendant du Samoa. À la réunion du 27 mai 2014, les membres d'ONU-Océans avaient échangé des informations sur les manifestations et activités prévues en vue de leur publication sur le site Web du mécanisme. Ils avaient également examiné les mises à jour et améliorations à apporter au site et convenu de définir plus précisément les mandats et activités recensés avant de les rendre publics. Elle a précisé que lors de la réunion, les membres d'ONU-Océans avaient insisté sur le rôle du mécanisme, y compris son site Web, comme moyen de partage d'informations.

87. Des délégations l'ont remerciée pour son exposé sur les activités d'ONU-Océans, saluant la transparence et l'efficacité renforcées des travaux du mécanisme et se déclarant satisfaites du programme de travail.

¹ Le texte intégral de la déclaration peut être consulté sur le site Web d'ONU-Océans à l'adresse www.unoceans.org.

88. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait qu'ONU-Océans continue de veiller à la cohérence des activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine des océans en vue d'éviter toute redondance. Elles ne doutaient pas que grâce à son mandat révisé, le mécanisme veillerait au renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations compétentes aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de leurs mandats respectifs, et faciliterait les échanges d'informations, y compris sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés de l'expérience, et les outils et méthodes employés.

89. Des délégations ont exprimé leurs remerciements et réaffirmé leur appui à la Conseillère juridique de l'Organisation des Nations Unies/Division des affaires maritimes et du droit de la mer et coordonnatrice d'ONU-Océans.

Point 5 de l'ordre du jour

Sélection des thèmes et des intervenants afin de faciliter les consultations tenues par l'Assemblée générale

90. Les coprésidents ont présenté le point 5 de l'ordre du jour, précisant qu'il découlait du paragraphe 268 de la résolution 68/70 de l'Assemblée générale. Les délégations ont été invitées à faire part de leurs points de vue et à proposer des moyens pour établir un processus transparent, objectif et ouvert pour la sélection des sujets et des intervenants, de manière à faciliter les travaux de l'Assemblée générale. Plusieurs délégations ont fait observer que les notes de synthèse sur les sujets proposés devraient être distribuées suffisamment tôt pour qu'elles puissent être examinées durant le premier cycle de consultations sur le projet annuel de résolution de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer. Cela permettrait d'avoir un échange de vues sur les sujets proposés au cours du premier cycle de consultations et de poursuivre les débats pendant le deuxième cycle, au cours duquel le thème serait choisi. Les participants à la réunion ont indiqué que cette méthode avait été appliquée avec succès par le passé et pourrait permettre de choisir rapidement les experts.

91. La Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a fait le point sur le fonds d'affectation spéciale destiné à aider les représentants des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, à assister aux réunions du processus consultatif informel. Le fonds jouait un rôle important en ce qu'il permettait aux représentants et aux intervenants des États en développement de participer aux réunions du processus consultatif informel, et les délégations étaient invitées à verser des contributions. La Nouvelle-Zélande a précisé que sa contribution au fonds témoignait de l'importance qu'elle accordait au processus et à la participation des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral.

Point 6 de l'ordre du jour

Questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer

92. Les coprésidents ont ensuite présenté la liste des diverses questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer. Aucune délégation n'a demandé à prendre la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Les coprésidents ont invité les délégations

souhaitant proposer des points supplémentaires à ajouter à la liste de les soumettre par écrit à eux-mêmes ou au Secrétariat avant le 30 mai 2014. Le Secrétariat a par la suite reçu une proposition d'ajouter le point suivant à la liste : « Examen des menaces, y compris des effets cumulés, pour les espèces marines, des activités humaines indirectes et examen d'approches pratiques axées sur les écosystèmes visant à atténuer ces menaces, s'agissant de la pollution chimique et sonore, de l'urbanisation du littoral et d'autres activités humaines indirectes ».
